

Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

FEVRIER 1999 N°373



Les élus étaient réunis le 29 janvier 1999. Excusées : Mmes Marie Thérèse GEORGES et Michèle DIVOUX. Les dossiers suivants, inscrits à l'ordre du jour ont été examinés :

1 - Prix du m3 d'eau en 1999

Les travaux de stérilisation de l'eau à l'aide d'ultraviolets, impliquant une surveillance à distance des installations sont en cours (coût : 147.132 F). Une aide financière de 61.000 F est accordée à la commune par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, à la condition expresse que le prix du m3 d'eau soit au minimum de 6 F hors taxe fin 2001.

Pour y parvenir, les élus sont contraints de majorer d'un franc environ sur 3 ans le prix du m3. En conséquence, pour 1999, le prix est fixé à 9,10 F. Il comprend diverses taxes et redevances encaissées par la commune et intégralement reversées à l'Agence de l'Eau (redevance de pollution, de prélèvement dans la nappe phréatique), au Fond National d'Adduction d'Eau, l'ensemble s'élevant à 3,71 F par m3 facturé. Les 5,39 F restant dans les caisses de la commune servent à l'entretien et aux réparations. Les principaux postes à payer sont : les analyses régulières, la neutralité, l'énergie électrique pour les surpresseurs, le chlore jusqu'ici, le remplacement annuel du tube ultraviolet, l'abonnement de la ligne téléphonique pour la surveillance à distance, les visites d'entretien régulières de la station de neutralisation par un spécialiste, les nouveaux regards et compteurs, etc...



2 - Prix du m3 d'assainissement en 1999

La 1^{ère} tranche de travaux réalisés en 1998 s'élève à 2.237.214,59 F T.T.C. Le financement de cette somme est assurée par un prêt relais de 450.000 F pour couvrir le montant de la T.V.A. en attendant son remboursement à la commune fin 2000, par un emprunt de 750.000 F, par les subventions de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et de l'Europe pour le reste.

Ces travaux d'assainissement sont incontournables pour que la commune soit en conformité avec les réglementations, compte tenu de l'échéance fixée à 2005. La reconquête des milieux aquatiques et la protection de l'environnement en découle directement de partout en France. Bien évidemment, cela a un coût et une incidence sur le prix au m3 d'eau usée par les habitants.

Compte tenu de la situation budgétaire de ce service et des quelques "économies" que nous avons engrangées antérieurement, l'incidence des travaux (de l'ordre de 4F / m3) pourra cette année être ramenée à 1,50 F / m3. En conséquence, le prix du m3 d'assainissement est fixé à 6,20 F par m3.



3 - Entretien de la station de neutralisation

La Société BELLORINI de St Michel sur Meurthe intervient 4 fois par an pour assurer le nettoyage de la station, le détassage de la neutralité et l'apport de neutralité utile, etc... et 2 fois par an pour l'entretien de la station de chloration. Un contrat d'entretien est signé à





cet effet. Les tarifs qui étaient inchangés depuis 1994 sont majorés. Le Maire est autorisé à signer le nouveau contrat aux conditions financières suivantes :

- prix d'une intervention : 850 F
- prix d'une visite d'entretien de la chloration : 300 F
- prix d'une tonne de neutralite : 1.680 F (besoins annuels : 6 tonnes environ).



4 - Acquisitions foncières

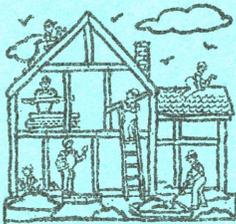
L'achat de deux hagis de 1800 m² et de 2200 m² est examiné. Une offre de prix sera faite au propriétaire pour le premier. Un acte administratif sera établi par la Mairie pour l'achat du second afin d'éviter les frais.



5 - Isolation phonique et thermique de l'école

La 3^{ème} et dernière phase de la pose de double vitrage à l'école est prévue pour cet été pendant les vacances scolaires.

Le devis s'élevant à 98.148 F H.T. (118.366 F T.T.C.) est accepté par le Conseil et le Maire est chargé de constituer le dossier de demande de subvention utile.



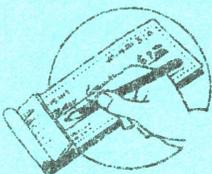
6 - Immeuble ROPP

Une subvention est sollicitée concernant l'acquisition de cet immeuble et une dérogation est demandée à M. le Préfet afin de pouvoir commencer la démolition de cette maison en ruine compte tenu du danger qu'elle présente au niveau de la sécurité des passants et de la proximité de l'école.



7 - Aménagement partiel des greniers de la Mairie et changement des chaînesux

Une demande de subvention est sollicitée. Le Maire est chargé d'établir le dossier utile. Afin de réduire au maximum la dépense, eu égard aux autres importants engagements financiers (assainissement notamment), les travaux seront effectués par l'Atelier Communal. Coût prévisionnel des matériaux nécessaires : 47.836 F H.T.



8 - Vandalisme

Le Conseil accepte le versement de la somme de 685 F représentant le montant des déprédations sur arbres de Noël, versée par l'assurance d'un jeune vandale.

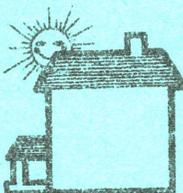


9 - Cantine

Le collège de Baccarat majore de 1 F le prix du repas (dernière majoration : 01/01/97). En conséquence, le Conseil répercute cette majoration et décide que le prix du repas passera à 25,80 F, garderie comprise, à compter du 22/02/99.

10 - Droit de préemption

Le Conseil décide de ne pas utiliser son droit de préemption concernant la vente d'une maison avec jardin, rue du Général Paradis.



11 - Divers



Le Maire fait le point sur divers dossiers : panne du système de commande des surpresseurs, remembrement, démission de Monsieur Frédéric DIVOUX des Sapeurs Pompiers pour raisons personnelles, Parc d'Activités, vœux reçus, etc.... Il répond aux questions et lève la séance à 24h00.

PARC D'ACTIVITES

L'E.P.M.L. (Etablissement Public de la Métropole Lorraine) poursuit les acquisitions de terrains de la future zone industrielle. Seules quelques parcelles restent à acheter. La procédure judiciaire d'expropriation sera engagée vis à vis des propriétaires inconnus et si besoin est vis à vis des rares propriétaires qui jusqu'ici n'ont pas accepté la proposition d'achat amiable, malgré le prix attractif au m².

Par ailleurs, une subvention de 5 millions permettant d'engager une 1^{ère} tranche de travaux d'un montant total de 10 millions a été annoncée par M. le Secrétaire d'Etat à l'Industrie. La notification officielle est attendue très prochainement.

Le Syndicat aura alors à se prononcer sur le choix d'un aménageur et sur la nature des travaux à effectuer.

Par ailleurs, le chemin de Grandrupt, pour la partie située dans le périmètre de la zone industrielle, devra être retiré de la voirie communale, après déclassement. Il sera cédé pour le franc symbolique au Syndicat du Parc d'Activités. Il est bien évident que le Syndicat de son côté s'engagera à rétablir un accès routier vers l'échangeur. Cet aménagement constituera l'une des priorités parmi les travaux.

Enfin, il convient de noter l'élection des 4 membres du Syndicat du Parc d'Activités Raon – Thiaville chargés de siéger et de représenter notre zone au sein du Syndicat Mixte des Zones Industrielles du Bassin de Saint Dié. Il s'agit de :

- M. Michel HUMBERT, Maire de Raon l'Etape
- M. Michel JJACQUEL, Maire de Thiaville sur Meurthe
- M. CAJELOT, Adjoint de Raon l'Etape
- M. Michel GEORGES, Adjoint de Thiaville sur Meurthe

LA VIE DU VILLAGE



Nouvelle habitante :
Melle Nathalie RUSPINI a emménagé au 2, rue Pierre Pierron.
Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

RAMASSAGE DES MONSTRES

La prochaine collecte des objets ménagers encombrants aura lieu :

le vendredi 19 février 1999

Les objets sont à sortir la veille au soir. Merci.

O.P.A.H.

O.

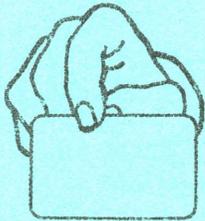
P.

A.

H.

La prochaine permanence de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat aura lieu en Mairie :

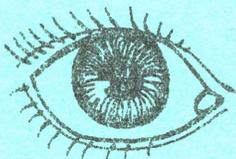
Le vendredi 26 février 1999 de 15h15 à 16h00

CARTES D'IDENTITE NATIONALE

La mise en place de la gratuité des cartes d'identité nationale a entraîné un afflux de demandes en Sous Préfecture. Pour cette raison, il faut compter un délai de trois mois d'attente pour recevoir les nouvelles cartes magnétisées. Nous vous invitons donc à prendre vos précautions afin de ne pas être pris au dépourvu.

CLIN D'OEIL

- Quelle est la différence entre une hermine et un ramoneur ?
 - L'hermine est toute blanche et a une petite queue toute noire
 - Le ramoneur est tout noir et il a une échelle sur le dos.
- Pourquoi les coqs n'ont ils pas de bras ?
 - Parce que les poules n'ont pas de seins !
- Un séducteur arrête une jeune femme dans la rue :
 - Ecoutez, je n'ai pas de temps à perdre. C'est oui ou c'est non ?
 - On va chez moi ou chez vous ? répond la femme.
 - Oh, écoutez, si vous commencez à discuter, on n'en finira jamais !

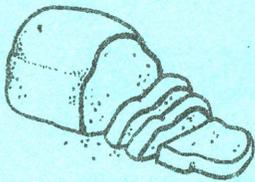


PROCHAINES MANIFESTATIONS

13 fév.	Saint Valentin	R.C.M.	Foyer Rural	Thiaville
20 fév.	Concours de Belote	Ping Pong	Foyer Rural	Thiaville
27 fév.	Bal de Carnaval	Foyer Rural	Foyer Rural	Thiaville
07 mars	Carnaval des enfants	Foyer Rural	Foyer Rural	Thiaville
14 mars	Repas des Aînés	Ass. Familiale	Foyer Rural	Thiaville

LE COIN DES ETOURDIS

Une écharpe noire a été trouvée le 15 janvier 1999, rue de la Libération. La réclamer en Mairie.

FERMETURE DE LA BOULANGERIE

La boulangerie sera fermée du lundi 15 février au lundi 22 février 1999 inclus.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART**RADIO CANAL MYRTILLE :**

L'Assemblée Générale de R.C.M. s'est déroulée dans une ambiance cordiale et sympathique le 22 janvier 1999. Etaient présents :

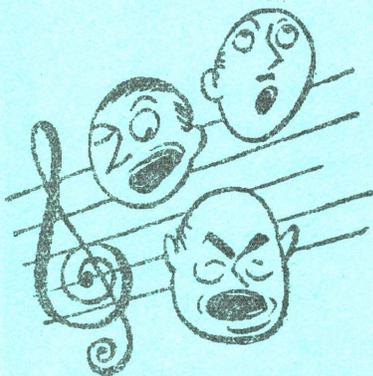
Monsieur Michel JACQUEL, Maire de Thiaville sur Meurthe, et parrain de la radio,
Monsieur Michel GEORGES, Adjoint, responsable des Associations,
Certains présidents d'Associations locales,
Quelques visiteurs,
Et un grand nombre d'animateurs.

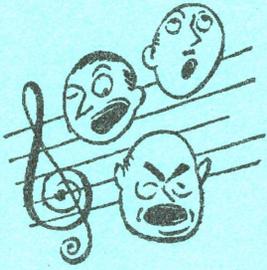
A l'issue de cette assemblée, l'élection du nouveau conseil et du bureau a été effectuée :

Président : HIPP Jacques

Vices Présidents : BOUDRY Thierry
HUMBERT Nicolas

Trésorière : GEORGE Béatrice





Adjoint : FLEURIGEON Laurent

Secrétaire : HUMBERT Mariannick
Adjointe : DESMARCHELIER Laure

Autres membres : COLIN Johnny
 GEORGE Dominique
 MICHEL Sébastien
 MICHEL Vincent

Nous avons levé le verre de l'amitié à l'issue de cette réunion fort conviviale.

SAPEURS POMPIERS :

Le Chef de Corps,
 Le Président de l'Amicale
 et tous les Sapeurs Pompiers du CPI remercient les habitants de Thiaville et Lachapelle pour leur chaleureux accueil lors de leur passage pour la vente des calendriers et présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 1999.



A ce jour, l'effectif du CPI est de 14 Sapeurs Pompiers, quelques places restent disponibles. Pour intégrer le Corps il faut :

- * minimum 16 ans (avec une autorisation parentale)
- * effectuer un test Cooper
- * 100 m nage libre
- * au cours de la première année 2 stages obligatoires (secourisme AFPS, Base SP TG1)
- * Manœuvre mensuelle de 4 heures par mois
- * 1 fois par an : participation au parcours sportif obligatoire
- * possibilité de participer au Cross d'Arrondissement et Départemental et pour les meilleurs au Cross Régional et National.

Le 31 janvier se déroulait à Bertrichamps le Cross d'Arrondissement. 7 sapeurs pompiers y participaient comme coureurs et 4 ont été aidé nos confrères de Bertrichamps pour le bon déroulement de cette manifestation.



Catégorie Senior Masculin :

* BOUDOT Julien	6 ^{ème}
* CUNY Jérôme	14 ^{ème}
* KOFFOLT Michel	17 ^{ème}
* LECOMTE Julien	32 ^{ème}

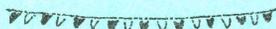
Catégorie Vétéran I :

* ZINUTTI Gilles	6 ^{ème}
* GEORGE Dominique	12 ^{ème}

Catégorie Senior Féminine :

* COUTRET Odile	3 ^{ème}
-----------------	------------------

Le Sapeur COUTRET Odile obtenait une coupe en montant sur la 3^{ème} marche du podium.



Stages obtenus en 1998

TG 1 (Technique Générale 1^{er} niveau) 50 heures :

- * BOUDOT Julien
- * HUMBERT Nicolas
- * MICHEL Denis
- * YOCOM Jennifer
- * YOCOM Jessica

AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) 40 heures :

- * HUMBERT Nicolas
- * MICHEL Denis



CFAPSE (Certificat Formation aux Premiers Secours en Equipe) 50 heures :

- * COUTRET Odile
- * CUNY Jérôme
- * LECOMTE Julien

ARI N°1 et 2 (Appareil Respiratoire Isolant) 2 x 8 heures :

- * BOUDOT Julien
- * CLAIR Gérard
- * CUNY André
- * CUNY Jérôme
- * GEORGE Dominique
- * HUMBERT Nicolas
- * HUMBERT Roger
- * KOFFOLT Michel
- * YOCOM Jennifer
- * YOCOM Jessica



RAPPEL :

La sirène sonne :

4 fois le premier mercredi de chaque mois (essai effectué par le CPI à Midi)

1 fois tous les samedis au environ de 11h45 (essai effectué par le SDIS)

Le Chef de Corps,
Sergent GEORGE Dominique.

COMITE DES FETES :

Les membres du Comité des Fêtes ont le plaisir de vous présenter leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Pour 1999, le Comité vous invite à retenir dès maintenant la date du dimanche 16 mai 1999 pour le 2^{ème} Vide-grenier, nous espérons et souhaitons en faire une réussite comme l'année passée.

N'hésitez pas à vous inscrire dès à présent auprès de Madame Danièle HYPOLITE ou Madame Edith ZINUTTI.



Nous vous rappelons que pour confirmer votre inscription, il est nécessaire de nous fournir :

- 1 photocopie recto verso de votre pièce d'identité
- la liste des objets qui seront vendus
- le règlement de votre réservation.

Projets 2000 du Comité des Fêtes :

1°) Parcours de Santé :

Celui-ci prend forme, actuellement vous pouvez profiter de 8 ateliers. La suite se fera progressivement jusqu'à l'an 2000.

2°) Concours Photos - Cartes postales :

Tout au long de l'année 99 vous pourrez découvrir, exposées au Foyer Rural, différentes photos représentant Thiaville. Ces photos étant numérotées, nous vous demanderons, lors de votre passage au Foyer Rural au cours des manifestations qui s'y dérouleront, de faire connaître à la personne responsable présente votre choix parmi toutes ces photos ; trois d'entre elles devront être choisies par vous sur la totalité et celles-ci seront transformées en cartes postales.

Un règlement complet sera affiché au Foyer Rural et un cahier sera à votre disposition pour y noter les numéros des photos retenues.

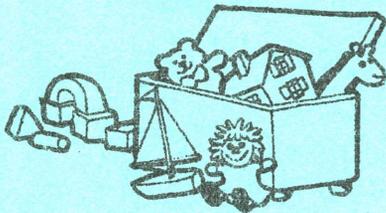
Petit retour en arrière :

Lors de la 4^{ème} bourse aux jouets en novembre 1998, nous avons pu constater une nette progression des participants vendeurs ou acheteurs. En effet, plus de 350 jouets ont été déposés à la vente et plus de la moitié a été achetée. Nous renouvelerons donc cette expérience cette année. En attendant, nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont apporté leur aide au cours de cette manifestation, et tous ceux qui nous ont rendu visite pour vendre ou acheter, ainsi que les jeunes de la commune qui sont venus eux-mêmes s'occuper de la vente de leurs jouets. Merci à tous.

Tous les renseignements manquants sur le Vide-grenier ou le concours photos vous seront communiqués ultérieurement, une réunion du Comité des Fêtes étant prévue prochainement pour un accord commun sur le déroulement de ces deux manifestations. Rendez-vous dans les prochains numéros de l'Entre Nous ou alors contactez les responsables.

Information :

Les bénéficiaires des manifestations organisées par le Comité nous ont permis d'acheter de nouvelles tables et de nouveaux bancs pour le Foyer Rural ; et en complémentarité avec la commune l'achat de certains éléments de la vaisselle qui vient d'être renouvelée au Foyer.



Directeur : Michel JACQUEL

Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

COMITE DE SOUTIEN « ROMAIN » DE RAON L'ETAPE

Le comité de soutien « Romain » est une association, loi du 1^{er} juillet 1901, créé en 1998 (parution au journal officiel de juillet 1998).

Son objectif, spécifié dans ses statuts, est l'aide morale et financière d'un enfant prénommé Romain atteint de la maladie de FANCONI. Et donc par la même occasion à ses parents. Le comité est constitué d'une dizaine de personnes, famille, amis et collègues de travail, constituant le bureau exécutif. Celui ci est présidé par Mr RICHARD Emmanuel, de RAON L'ETAPE, aidé pour le secrétariat par Mr SCHNABEL Denis et pour la trésorerie par Mmes WOIRGARD Anne Marie et THIERRY Josiane.

La maladie de FANCONI est une très grave maladie génétique affectant principalement la moelle osseuse et apparaissant le plus souvent dès l'enfance. La maladie se caractérise par un dysfonctionnement de la moelle osseuse, jusqu'à son arrêt total. Il en résulte alors un manque de plaquettes et un risque d'hémorragie. Les globules blancs diminuent, provoquant une chute des défenses immunitaires et un manque d'oxygène.

Une estimation provisoire indique qu'un enfant sur 70 000 naît atteint de la maladie de FANCONI, soit 150 à 200 cas en France. Comme pour la plupart des maladies rares, les frais engagés par les familles sont importants. Dans le cas de Romain, il s'agit pour l'instant de déplacements fréquents à l'hôpital St LOUIS à PARIS pour des analyses de suivi, sous le contrôle du professeur GLUCKMAN Eliane, éminente spécialiste dans les maladies génétiques. Celle-ci décidera du moment de la greffe de moelle osseuse quand les résultats arriveront à un niveau suffisamment bas (il peut s'agir de quelques mois comme de plusieurs années). Le comité s'est donc engagé à constituer une réserve d'argent suffisante pour permettre aux parents de rester auprès de Romain lors du long séjour à l'hôpital qu'entraînera son opération. Cette réserve servira aussi à financer les visites des proches. Ainsi Romain aura toute l'affection qui lui sera nécessaire pour cette épreuve.

Les dons ou de mande pour devenir membre collecteur sont à adresser au :
COMITE DE SOUTIEN « ROMAIN »
chez Mr RICHARD Emmanuel
Cité N° 7
60 rue Emile ZOLA
88100 RAON L'ETAPE

Responsable pour THIAVILLE :	Mme Michèle DIVOUX 15, rue de l'Eglise 54120 THIAVILLE SUR MEURTHE Tél. : 03.83.71.41.23
-------------------------------------	---

**Dons par chèques bancaires uniquement
libellés à « comité de soutien Romaine »**

Aujourd'hui : **LE PASSAGE DES VACHES**

Quelle est l'origine de ce lieu dit ?

C'était le chemin qu'empruntait obligatoirement le troupeau communal de vaches pour se rendre à la pâture dans les forêts en application de l'article 6, titre XIX de l'ordonnance de 1669 :

Titre XIX :

Article 6 : tous les bestiaux appartenant aux usagers d'une mesme Paroisse ou Hameau ayant droit d'usage seront marquez d'une mesme marque dont l'empreinte sera remise au Greffe avant de les pouvoir envoyer au pasturage et chaque jour assemblez en un lieu qui sera destiné pour chacun Bourg, Village ou Hameau en un seul troupeau par un seul chemin qui sera désigné par les officiers de la maistrise, le plus commode et le mieux défendu sans qu'il soit permis de changer et prendre une autre route allant et retournant à peine de confiscation des bestiaux, amende arbitraire contre les propriétaires de bestiaux et de punition exemplaire contre les Pastres et Gardes.

En effet, depuis la "Chartre de 1359", Thiaville avait le droit de vain pasturage et grasse pâture dans les bois de l'Evêché du Ban de Nossoncourt.

"Chartres des habitants de Thiaville

Nous ademars à la grace de Dieu avecque de Metz scavoir faisons à tous que nous aux noms de nos et de notre successeurs avecques de metz par Bon Consoy et Grande délibération octroyons et par la teneur de ces présentes lettres avons octroyés pour toujours à nos prudhommes de la Baroche (1) de Thiaville pour eux et pour leurs hoirs (2) tel droit et usage en nostre bois et haute foret du ban de Rambervillers et autre part comme nos hommes du Ban de Nossoncourt ont esdits bois hautes forest et cette grâce avons nous fait pour six cents petits florins que nous avons eu et reçu de nos dits prud'hommes de Thiaville....".

(1) : l'église - (2) : leurs héritiers

Cette charte est confirmée en 1561 par Charles Cardinal de Lorraines, Evêque de Metz.

Ces droits et usages sont :

En premier lieu d'affouages aux morts bois et bois morts.

En second de marnage pouvant prendre tout le bois qui leur est nécessaire pour bastir et entretenir leurs bastimens.

En troisième de grasse pâture ou pâturage leur estant loisible de mettre la recepte de Monseigneur trois deniers par chacun parcq. Et finalement, de vain

pasturage mener et conduire leur bétail champoier et vain pasturer par tous les dits bois". (Reconnaissance des forêts de 1607).

La vaine pâture en forêt était réglementée par la Coutume de l'Evêché de Metz :

"Titre XIV

Art. VII : bois taillis de salines sont en défense jusqu'à la troisième feuille et autres coupes ordinaires jusqu'à la cinquième et n'est loisible y vain pâturer à peine de cinq gros d'amende pour chacune bête par échappée et de confiscation de garde faite.

Art. VIII : Grasse pâture consiste en glandée et feïnassée seulement. (feïnassée : les faïnes).

Cette pâture était possible car les forêts actuellement peuplées de résineux n'existaient pas comme le montre la reconnaissance des forêts de 1742 :

"Consistance, sol :

Ils sont en général peuplés de chênes qui y dominent mêlés de hêtres avec un recru généralement jeune. La croupe des coteaux, ce qui peut être exposé au midy et l'extrémité orientale qui avance dans les terres est assez mal avoisinée et généralement peuplé de chênes assez mal tourné et peu fournie.

Il y a seulement à l'extrémité orientale dans la colline de la Sapinière un petant canton percru en sapin dont la Coline prend sa dénomination". (Cette prédominance des chênes explique à une certaine époque à Fagnoux un "battant à écorces" qui fabriquait du tan pour les tanneries).

L'opération des "Cantonnements" en 1865 supprime le parcours en forêt et le Passage des Vaches ne verra plus passer le troupeau mais le nom subsistera.

C'est aussi à partir du "Passage des Vaches" que l'on flottait le bois de corde qui regagnait par la Meurthe la Saline de Rosières :

"Boulée Saint Georges de 1723 :

Nous avons retourné et acheminé sur le ruisseau appelé de fagnon ou estant au climat appelée au passage des vaches et ensuite sommes venus sur la rivière de Meurthe au climat appelée aux Gougeons auquel dit endroit du passage des vaches et des Gougeons nous y avons fait livraison et réception pour le compte de Dominique DUFOR le jeune de Baccarat de la quantité de quatre cents trente sept cordes de bois provenant de hayes communales de Thiaville, La Chapelle et Fagnon..."

Enfin, c'est du "Passage des Vaches" que partait le canal de dérivation qui amenait l'eau à une certaine époque à la forge de Fagnoux (vers 1600).